

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme FLORES, Mme GREUTE, M. REIG, M. CAYUELA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme CASSAN, M. FAYE, Mme CHOUJAA, Mme LACROIX, M. JOFFRE, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

**PROCURATIONS :** M. REIZ à Mme FLORES ; Mme VIARGUES à Mme FRAPPIER ; M. DALMAS à M. VIVANT ; M. ROSELLO à M. CASSIGNOL ; M. CUBELES à M. RODRIGUES ; Mme ROTH à M. ESCAICH ; Mme MOREAU à M. PECHAMAT

**ABSENTS :** Mme RIBET

**Secrétaire :** Mme CHOUJAA

**1- PERSONNEL**

• **Avancement de grade pour l'année 2020 : création de postes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de créer 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, de supprimer 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

• **Création d'un poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe par intégration directe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (28 voix) de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Il indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

• **Création d'un poste adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe par intégration directe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (28 voix) de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Il indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**2- FINANCES**

• **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation d'un boulodrome couvert**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) auprès de la Préfecture de la Haute Garonne, conformément aux conditions d'éligibilité fixées par le guide pratique 2020 pour le financement de la construction du boulodrome couvert, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

• **Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réhabilitation du groupe scolaire les Chênes - Actualisation du dossier**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la réhabilitation du groupe scolaire Chênes, et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : aide aux dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite du Conseil Départemental de la Haute Garonne une subvention au taux maximum pour le financement du RASED.

**3- ADMINISTRATION GENERALE**

• **ZAC GAROSSOS : rétrocession des espaces verts et accessoires restés de compétence communale au profit de la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (28 voix) de procéder à l'acquisition au prix d'un euro avec dispense de paiement, compte tenu de la modicité de la somme, les parcelles section AN n° 27, 31, 32, 128, 150, 167, 172, 195, 204, 209, 266, 268, 297, 326, 328, 372, 373, 403, 408, 458 développant une superficie d'environ 7046 m<sup>2</sup> constituant les espaces verts et accessoires restés de compétence communale. Il décide de procéder à leur rétrocession dans le patrimoine communal et autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous actes et documents en relation avec cette acquisition.

#### **4- VOIRIE**

- **Dénomination rue donnant accès au collège**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de la dénomination rue de la Neste et supprime les dénominations allée de la Neste, rue de l'Adour et rue de la Nivelles.*

#### **5- TRAVAUX**

- **Rénovation du réseau d'éclairage public rue des Fauvettes**

*Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix), le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 999 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.*